

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 3 juin 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

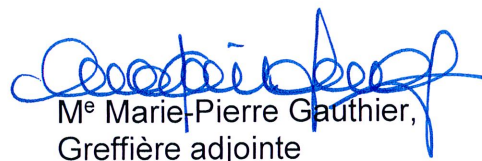
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

378, rue Merry Sud

Demande déposée le 2 mai 2019 par Mme Jennifer D'Arcy concernant le lot 4 224 236, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 378, rue Merry Sud.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour un agrandissement en cour avant de la résidence unifamiliale isolée, une marge avant de 7,20 mètres, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 9 mètres.

Donné à Magog, le 16 mai 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe